

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 octobre 2026
Extrait des délibérations n°CC2026-113

Date de convocation : le 29 septembre 2026 Date d'affichage : 29 septembre 2026

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 5 octobre 2026 à 19h à la salle polyvalente de Sainte-Colombe-la-Commanderie, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX.

➤ Secrétaire de séance : Madame Camille MAMEAUX.

Membres en exercice : 56 Présents : 52 Pouvoirs : 3
Toutes les communes étaient représentées.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	GAUVIN Sébastien - excusé
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	FENELON François	GANGNON / ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	MALZY Philippe - Excusé
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice – excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	LEROUX Christophe
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine - Excusée	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	BREARD-VOTTIER Michèle	DAUTRESME Thierry – Excusé
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal - Excusé	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	VANDEVILLE Laurence - Excusée	GUERRE Thierry
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	NICERON Julien
ECQUETOT	RICHARD Didier	LHERMEROULT Magali
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	PAYAN Jean-François	LECLERE Adélaïde
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	ROBACHE Jean-François	GODARD Jean-Jacques
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	BORGES Sylvie	RICHARD Angélique
HECTOMARE	PLOYART François	WOJTYSIAK David
HONDOUVILLE	LEJEUNE Cyril PARIS Jean-Charles	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel – Excusé
LA PYLE	ROUSSIAU Yann	DUHAMEL Alban - Excusé
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent CLEMENCE Sylvie BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – AMEYE Isabelle – BARBIER Gilles Excusé – BRONNAZ Francis Excusé pouvoir MN CHEVALIER - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DETAILLE Edouard Excusé pouvoir I. AMEYE - LE MERRER Anita excusée pouvoir I. VAUQUELIN – LEFEBVRE Jean – MARCHAND Jean-Baptiste	
LE TILLEUL-LAMBERT	MAMEAUX Camille	RODIER Florent
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	FERRAND Amandine excusée
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît – excusé	DROUIN Annie
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	JOUEU Eric - excusé	PREY Mélanie
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	GAHERY Didier VAN LANDUYT Christelle	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme - excusé	DUBUISSON Frédéric
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	BONNEAU Sébastien	LOGIER Maxime excusé
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues DAVID Sandrine	
VENON	PICARD Philippe - Excusé	CHOMONT Hélène
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile - Excusée
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	MONNIER Sylvie Excusée

Formant la majorité des Membres en exercice

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 octobre 2026
Extrait des délibérations n°CC2026-113

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget service autonomie à domicile (SAD) - Décision modificative n°1 – ouverture et virements de crédits

Suite au dialogue de gestion 2026 avec le département, ce dernier nous réclame un remboursement de 21.197,48 euros du fait d'une activité réalisée inférieure à celle prévue initialement en 2025. Ce remboursement avait été estimé à 10.000 euros au budget primitif. Il convient donc d'abonder l'article 6718 pour un montant arrondi de 11.200 euros.

Des réparations importantes ont été réalisées sur le véhicule du service (remplacement boîte de vitesse). Il convient donc d'abonder l'article 61558 « entretien et réparation autres matériels » à hauteur de 2.510 euros.

Par mesure de prudence, il convient de doter une provision pour créances douteuses à hauteur de 678 euros au vu des états transmis par le service de gestion comptable. S'agissant d'un budget annexe prévisionnel respectant la nomenclature M22, cette provision est dite budgétaire et sera dotée en dépense de fonctionnement sur l'article 6817, et en recettes d'investissement sur les articles 491 et 496 conformément aux préconisations de notre comptable public. Cette inscription budgétaire en recettes sera équilibrée par une ouverture de crédits à l'article 2188 en dépenses sur la section d'investissement.

Les crédits nécessaires à la couverture de ces dépenses seront repris sur les dépenses de personnel à hauteur de 6.000 euros et sur l'article 617 à hauteur de 8.388 euros puisque les études initialement prévues sur ce compte seront engagées seulement en 2027.

Ci-après les ouvertures et les virements de crédits proposés arrondis à l'euro supérieur :

SAD - Section de fonctionnement		
Dépenses	(+)	0,00 €
Article 641 – Rémunérations	(-)	6 000,00 €
Article 61558 – Entretien et réparations	(+)	2 510,00 €
Article 617 – Etudes et recherches	(-)	8 388,00 €
Article 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(+)	11 200,00 €
Article 6817 – dotations aux dépréciations des actifs circulant	(+)	678,00 €
Recettes	(+)	0,00 €

SAD - Section d'investissement		
Dépenses	(+)	678,00 €
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	(+)	678,00 €
Recettes	(+)	678,00 €
Article 491 – Dépréciation des comptes de redevables	(+)	585,00 €
Article 496 – Dépréciation des comptes de débiteurs divers	(+)	93,00 €

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération n°CC2026-063 en date du 27 avril 2026 portant sur l'adoption du budget primitif 2026 relatif au budget SAD,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Décide les modifications du budget SAD 2026 telles que présentées ci-dessus,
- Autorise le président à signer tous les actes subséquents.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Camille MAMEAUX



Le Président
Arnaud CHEUX

